



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente,
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. ORENGIA), M. GROS Gérémy (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENT : M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 48

OBJET : RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE – ACCEPTATION DES DEVIS

Monsieur LEICHER, Adjoint, présente les devis établis par différentes entreprises pour la rénovation thermique de la Salle d'Animation Rurale.

Il propose de retenir :

- L'entreprise MARRON dont le coût s'élève à 51 826 € H.T. pour la rénovation des murs intérieurs avec isolation et le remplacement du plafond avec isolation,
- L'entreprise MC2F dont le coût s'élève 40 520 € H.T. pour le remplacement des menuiseries,
- L'entreprise CJD dont le coût s'élève à 3 392 € H.T. pour le relamping.

Il rappelle qu'une subvention a été sollicitée auprès du Département pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de retenir les devis des entreprises MARRON, MC2F et CJD comme indiqués ci-dessus, pour les travaux de rénovation thermique de la Salle d'Animation Rurale,
- Autorise Madame la Maire à signer les devis,
- Donne tout pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 septembre 2023.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le ..28/09/2023
- après télétransmission électronique le ..26/09/2023
- et mise en ligne sur le site de la Commune le ..28/09/2023